
Présidence : Malte**1466^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**

1. Date : jeudi 21 mars 2024 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 h 10
Reprise : 15 h 05
Suspension : 18 h 15
Reprise : 10 heures (vendredi 22 mars 2024)
Clôture : 11 h 05

2. Présidente : Ambassadrice N. Meli Daudey
M. A. Sant Fournier
M. M. Cluett

Présidente, Fédération de Russie (PC.DEL/318/24 OSCE+)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **AGRESSION EN COURS DE LA FÉDÉRATION DE
RUSSIE CONTRE L'URKAINE**

Présidente, Ukraine (PC.DEL/365/24), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/319/24), Belgique-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/354/24), Royaume-Uni, Canada, Türkiye, Norvège (PC.DEL/317/24), Fédération de Russie

Point 2 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU CHEF DE LA MISSION DE L'OSCE
EN BOSNIE-HERZÉGOVINE**

Présidente, Chef de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine (PC.FR/1/24 OSCE+), Secrétaire générale, États-Unis d'Amérique

(PC.DEL/325/24), Royaume-Uni, Fédération de Russie (PC.DEL/320/24), Belgique-Union européenne (l'Albanie, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; ainsi que l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/355/24), Türkiye, Macédoine du Nord (PC.DEL/359/24 OSCE+), Norvège (PC.DEL/368/24), Suisse (PC.DEL/336/24 OSCE+), Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/360/24 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU COORDONNATEUR DES
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET
ENVIRONNEMENTALES DE L'OSCE**

Présidente, Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE (SEC.GAL/26/24 OSCE+) (SEC.GAL/30/24 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/327/24), Fédération de Russie (PC.DEL/352/24 OSCE+), Belgique-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/357/24), Canada, Türkiye, Macédoine du Nord (PC.DEL/374/24 OSCE+), Kirghizistan, Ukraine (PC.DEL/376/24), Royaume-Uni, Albanie, Azerbaïdjan (PC.DEL/363/24 OSCE+), Kazakhstan, Norvège (PC.DEL/367/24), Suisse (PC.DEL/337/24 OSCE+), Turkménistan, Géorgie (PC.DEL/371/24 OSCE+), Ouzbékistan, Arménie (PC.DEL/375/24 OSCE+), Tadjikistan, Assemblée parlementaire de l'OSCE (PA.GAL/2/24 OSCE+).

Point 4 de l'ordre du jour : **AFFAIRES COURANTES**

- a) *Implication militaire croissante de certains États membres de l'OTAN dans une nouvelle confrontation à l'intérieur et aux abords de l'Ukraine* : Fédération de Russie (PC.DEL/321/24)
- b) *Engagements en matière de tolérance et de non-discrimination : garantir la liberté de religion ou de croyance* : Türkiye (également au nom de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan) (PC.DEL/328/24 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/322/24), Canada, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/326/24), Royaume-Uni (également au nom de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de la Suisse) (PC.DEL/323/24 OSCE+), Bosnie-Herzégovine (PC.DEL/361/24 OSCE+), Belgique-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/362/24), Turkménistan, Azerbaïdjan (PC.DEL/364/24 OSCE+)

- c) *Élection présidentielle tenue en Fédération de Russie du 15 au 17 mars 2024* : Fédération de Russie (PC.DEL/324/24), Biélorussie (PC.DEL/333/24 OSCE+), Ouzbékistan, Kirghizistan, Turkménistan, Azerbaïdjan, Tadjikistan, Kazakhstan
- d) *L'élection présidentielle russe et les violations par la Russie des principes et engagements de l'OSCE* : Belgique-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/359/24), Canada, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/334/24), Royaume-Uni, Géorgie (PC.DEL/370/24 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/372/24), Moldavie, Fédération de Russie (PC.DEL/330/24)
- e) *Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, observée le 21 mars 2024* : Fédération de Russie (PC.DEL/329/24)
- f) *Vingt-cinquième anniversaire de l'agression de l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie* : Serbie, Fédération de Russie (PC.DEL/332/24)
- g) *Vingt-cinquième anniversaire de la réponse de l'OTAN à la crise humanitaire au Kosovo* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/331/24), Allemagne (PC.DEL/335/24 OSCE+), Royaume-Uni, Italie (PC.DEL/350/24 OSCE+), Canada, Albanie (PC.DEL/338/24 OSCE+), France (PC.DEL/366/24 OSCE+), Serbie, Fédération de Russie

Questions de procédure : Présidente, Fédération de Russie

- h) *Intensification des attaques de missiles russes contre des infrastructures civiles essentielles en Ukraine dans le cadre de l'agression russe en cours* : Présidente, Ukraine (PC.DEL/377/24), Canada, Belgique-Union européenne, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni (PC.DEL/373/24 OSCE+), Liechtenstein, Norvège

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

- a) *Participation du Président en exercice de l'OSCE, S.E.M. I. Borg, à la Conférence sur la lutte contre l'antisémitisme dans la région de l'OSCE, qui se tiendra à St. Julian's, Malte, les 8 et 9 avril 2024* : Présidente
- b) *Visites du Président en exercice de l'OSCE, S.E.M. I. Borg, à la Mission de l'OSCE en Serbie et à la Mission de l'OSCE au Kosovo, prévues les 10 et 11 avril 2024* : Présidente
- c) *Visites du Président en exercice de l'OSCE, S.E.M. I. Borg, en Moldavie et à la Mission de l'OSCE en Moldavie, prévues le 12 avril 2024* : Présidente

Point 6 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit de la Secrétaire générale (SEC.GAL/29/24 OSCE+) : Secrétaire générale*
- b) *Entretien entre la Secrétaire générale et des proches des membres du personnel de la Mission spéciale d'observation en Ukraine, tenu à Vienne le 15 mars 2024 : Secrétaire générale (SEC.GAL/29/24 OSCE+)*

Point 7 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Adieu au Représentant permanent du Monténégro auprès de l'OSCE, l'ambassadeur V. Šuković : doyenne du Conseil permanent (Liechtenstein), Monténégro, Présidente*
- b) *Élections législatives et élections au Parlement européen en Croatie, prévues respectivement le 17 avril et le 9 juin 2024 : Croatie*
- c) *Élections générales aux États-Unis d'Amérique, prévues le 5 novembre 2024 : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/353/24)*
- d) *Invocation du Mécanisme de Vienne afin de traiter la question des prisonniers politiques en Fédération de Russie : Suède (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Italie, du Liechtenstein, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de la Moldavie, de Monaco, du Monténégro, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de Saint-Marin, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suisse, de la Tchéquie et de l'Ukraine) (PC.DEL/356/24 OSCE+), Biélorussie (PC.DEL/351/24 OSCE+), Fédération de Russie*

4. Prochaine séance :

Jeudi 11 avril 2024, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence